



## **Influenza aviaire : implications pour les fermes avec bovins laitiers**

Alors que les cas d'influenza aviaire continuent de grimper [aux États-Unis](#), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) collabore avec l'industrie pour établir un plan d'intervention afin de gérer le risque au Canada.

Si vous avez à la fois des bovins laitiers et de la volaille dans votre ferme ou si les espèces ont un lien épidémiologique, par exemple lorsqu'elles sont en contact avec le même personnel ou équipement, le temps de rétablissement après la détection de l'IAHP chez une espèce ou l'autre sera plus long.

Si l'IAHP est détectée en premier chez les bovins laitiers :

- Les volailles commerciales seront placées en quarantaine.
- Les volailles commerciales seront soumises à une surveillance de base et continue jusqu'à ce que la quarantaine soit levée. D'après les délais proposés par l'ACIA et l'expérience clinique des États-Unis, cela peut durer de deux à quatre mois.
- Même si les écoulements des stocks sont autorisés avec un permis, le placement de nouveaux oiseaux dans les installations ne sera pas permis jusqu'à ce que le troupeau laitier ne soit plus considéré comme affecté. Il est possible qu'il y ait une exemption au cas par cas, mais l'ACIA recommande que de nouveaux oiseaux ne soient pas placés dans ces installations.
- Si l'un des tests de surveillance s'avère positif pour les volailles, la réponse habituelle à l'IAHP chez les volailles se mettra en branle (zonage, abattage, surveillance, etc.).

Si l'IAHP est détectée en premier lieu chez les volailles, la réponse habituelle chez les volailles (c.-à-d. dépeuplement, zonage, etc.) s'appliquera. Le troupeau laitier devra subir des tests et les résultats de ces tests pourraient avoir une incidence sur la rapidité avec laquelle les installations pourront lever la quarantaine et reprendre leurs activités d'élevage de volaille.

- Si l'un des tests de surveillance effectués sur le troupeau laitier s'avère positif à l'IAHP, le nettoyage et la désinfection des locaux de la volaille sont interrompus une fois que la décontamination primaire est assurée, et ce, jusqu'à ce que les bovins ne soient plus considérés comme affectés.



- Le bétail ne peut être testé de nouveau qu'une fois que deux étapes essentielles ont été franchies. Ces étapes comprennent un minimum de 14 jours pendant lesquels les bovins ne présentent aucun signe clinique de l'IAHP, et 30 jours après la détection initiale chez les bovins. La durée du test positif du bétail peut retarder les activités d'intervention sur la ferme avicole et la levée de la quarantaine à la ferme.

De plus amples informations sont contenues dans le [Manuel relatif à la grippe aviaire](#), que vous pouvez aussi obtenir auprès de votre office provincial.

### **Rappel : Biosécurité accrue dans les exploitations élevant de multiples espèces**

Toute surface contaminée est un vecteur potentiel de transmission du virus.

Les fermes où sont élevés à la fois de la volaille et du bétail devraient prendre des mesures de précaution supplémentaires pour prévenir la contamination croisée :

- Tenir la volaille à l'écart du bétail.
- Ne pas utiliser le même équipement d'un poulailler à l'autre.
- Le personnel s'acquittant des tâches dans les étables devrait être différent de celui des poulaillers.
- Si les employés doivent faire des allées et venues entre les deux types de troupeaux, avant d'entrer dans un poulailler, ils devraient chaque fois :
  - Changer leurs chaussures (comme cela est exigé actuellement);
  - Changer de vêtements;
  - Se laver les mains soigneusement.
- Tenir le bétail à l'écart des étangs et des oiseaux aquatiques sauvages.
- Surveiller les symptômes chez le bétail et signaler immédiatement les maladies à leur vétérinaire.
- Veuillez consulter les [directives de l'ACIA](#) pour de plus amples informations.